



Fiche signalétique

1 – Identification

Nom du produit :	WD-40 Specialist® Industrial Strength Degreaser - Dégraissant industriel WD-40 Specialist ^{MD}	Bureau canadien :	WD-40 Products [Canada] Ltd. P.O. Box 220 Toronto (Ontario) M9C 4V3 (416) 622-9881
Usage du produit :	Dégraissant	Téléphone pour renseignements :	
Restrictions d'utilisation :	Aucune restriction d'utilisation n'a été déterminée.	Numéro de téléphone d'urgence (24 heures) :	Canutec : (613) 996-6666
Date de préparation de la FS :	1 juin 2023		Désigné pour être utilisé seulement dans les cas d'urgences chimiques impliquant déversement, fuite, exposition au feu ou accident impliquant des produits chimiques.

2 – Reconnaissance des dangers

SIMDUT 2022/classification du SGH :

Aérosol - Catégorie 1

Toxicité par aspiration - Catégorie 1

Remarque : Ce produit est un produit de consommation et est étiqueté conformément au Règlement sur les produits chimiques et contenants destinés aux consommateurs (RPCCC), lequel a priorité sur l'étiquetage du SIMDUT 2022. L'étiquette du contenant véritable n'inclura pas les éléments de l'étiquette ci-dessous. L'étiquette ci-dessous s'applique aux produits industriels/professionnels.

Éléments de l'étiquette :



DANGER !

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Énoncés de prévention :

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues, et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Énoncés de réponse :

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir.

Énoncés relatifs à l'entreposage :

Garder sous clef.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Énoncés d'élimination :

Éliminer le contenu et le contenant conformément aux règlements locaux et nationaux.



Fiche signalétique

3 – Composition / information sur les composants

Ingrédient	No CAS	Pourcentage massique	SIMDUT 2022/classification du SGH
Solvant pétrolier à faible pression de vapeur	64742-47-8	80-95%	Toxicité par aspiration - Catégorie 1
Éther dihexylique	112-58-3	1-10%	N'est pas dangereux.
Dioxyde de carbone	124-38-9	1-5%	Asphyxiant simple Gaz sous pression, Gaz comprimé

Remarque : Les pourcentages exacts sont un secret commercial.

4 – Premiers soins

Ingestion (avaler) : Danger d'aspiration. Ne PAS faire vomir. Appelez immédiatement un médecin, un centre antipoison ou la ligne d'assistance de sécurité WD-40 au 1 888 324-7596.

Contact avec les yeux : Rincez bien à l'eau. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer. Si l'irritation se poursuit, consultez immédiatement un médecin.

Contact avec la peau : Retirez les vêtements contaminés. Lavez avec de l'eau et du savon. Si une irritation se développe et persiste, consultez un médecin.

Inhalation (respirer) : S'il y a irritation, emmenez la personne à l'air frais. Si une irritation ou d'autres symptômes se développent et persistent, consultez un médecin.

Signes et symptômes d'une exposition : Nocif ou mortel si avalé. En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré et peut provoquer des lésions pulmonaires. Peut causer une irritation des yeux. Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Indication de la nécessité d'une aide médicale/un traitement spécial immédiat : Une aide médicale immédiate est nécessaire en cas d'ingestion.

5 – Mesures à prendre en cas d'incendie

Agent extincteur approprié (ou inapproprié) : Utilisez de l'eau pulvérisée, un agent chimique en poudre, du dioxyde de carbone ou de la mousse. Ne pas utiliser de jet d'eau ou de l'eau en abondance. Le produit brûlé flottera sur la surface et étendra l'incendie.

Dangers spécifiques liés au produit chimique : Contenu sous pression. Tenir à l'écart des sources d'allumage et des flammes nues. L'exposition des contenants à la chaleur et aux flammes extrêmes peuvent faire en sorte à ce qu'ils éclatent souvent d'une force violente. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se dissiper le long des surfaces jusqu'aux sources d'ignition isolées et revenir en arrière. Un mélange de vapeur et d'air peut créer un risque d'explosion dans les espaces confinés. La combustion produira des oxydes de carbone, de la fumée et des hydrocarbures non brûlés.

Équipement personnel spécial et précautions pour les pompiers : Les pompiers devraient toujours porter des appareils respiratoires autonomes à adduction d'air et des vêtements complets de protection. Refroidissez les contenants exposés au feu avec de l'eau. Utiliser un blindage afin de se protéger contre l'éclatement des contenants.

6 – Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence : Portez des vêtements protecteurs appropriés (voir la section 8). Éliminez toutes les sources d'inflammation et ventilez l'endroit.

Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage : Les cannettes qui s'écoulent devraient être mises dans un sac en plastique ou dans un seau ouvert jusqu'à ce que la pression se soit dissipée. Contenir et recueillir le liquide avec un absorbant inerte et le placer dans un conteneur jusqu'à son élimination. Nettoyer minutieusement l'endroit affecté. Signaler les déversements aux autorités comme il est requis.

7 – Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les aérosols. Utilisez seulement avec une ventilation adéquate. Tenir à



Fiche signalétique

l'écart de la chaleur, des étincelles, des veilleuses, des surfaces chaudes et des flammes nues. Débrancher les outils électriques, les moteurs et les appareils avant de vaporiser ou de mettre le contenant près de toute source d'électricité. L'électricité peut créer un trou par brûlure dans le contenant et faire en sorte que le contenu s'enflamme. Afin d'éviter des brûlures graves, ne pas laisser le contenant toucher des terminaux de batteries, des connexions électriques sur les moteurs ou les appareils ou toute autre source d'électricité. Laver à fond avec de l'eau et du savon après sa manipulation. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. À conserver hors de portée des enfants. Ne pas perforer, écraser ou incinérer les contenants, même lorsqu'ils sont vides.

Conditions d'entreposage sécuritaire : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé, loin des substances incompatibles. Ne pas entreposer à des températures supérieures à 120 °F (48,8 °C) ou sous la lumière directe du soleil. Aérosol niveau 3 U.F.C (NFPA 30B). Entreposer à l'écart des oxydants.

8 – Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Chimique	Limites d'exposition professionnelle
Solvant pétrolier à faible pression de vapeur	1 200 mg/m ³ - MPT (recommandé par le fabricant)
Éther dihexylique	Pas de limite établie.
Dioxyde de carbone	5 000 ppm - MPT 30 000 ppm - LECT, valeur TLV de l'ACGIH 5 000 ppm - MPT 30 000 ppm - LECT du Canada - Ontario 5 000 ppm - MPT 30 000 ppm - LECT du Canada - Québec 5 000 ppm - MPT 15 000 ppm - LECT de la Colombie-Britannique

Les contrôles suivants sont recommandés pour un usage normal de ce produit par les consommateurs :

Contrôles d'ingénierie appropriés : Utilisez dans un endroit bien ventilé.

Protection personnelle :

Protection pour les yeux : Évitez tout contact avec les yeux. Toujours vaporiser loin du visage.

Protection de la peau : Évitez le contact avec la peau.

Protection respiratoire : Aucune protection respiratoire n'est requise lors d'un usage normal avec une ventilation adéquate.

Pour un traitement en vrac ou une utilisation en milieu de travail, les contrôles suivants sont recommandés :

Contrôles d'ingénierie appropriés : Utiliser une ventilation adéquate générale et à aspiration localisée pour maintenir les niveaux d'exposition en dessous des limites d'exposition professionnelle.

Protection personnelle :

Protection pour les yeux : Suivre les exigences d'installation.

Protection de la peau : Porter des gants résistant aux produits chimiques au besoin pour éviter un contact prolongé avec la peau.

Protection respiratoire : Aucune protection respiratoire n'est requise si la ventilation est adéquate. Si les limites d'exposition professionnelle sont dépassées, porter un respirateur approuvé par NIOSH. Le choix d'un respirateur et son utilisation doivent se baser sur le type, la forme et la concentration de contaminants. Suivre les règles applicables et les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Pratiques de travail/d'hygiène : Laver avec du savon et de l'eau après la manipulation.

9 – Propriétés physiques et chimiques

État Physique:	Liquide	Caractéristiques des particules:	Sans objet.
Couleur:	Clair	Limites d'inflammabilité : (portion du solvant)	LEI : 0.6% LSE : 25%
Odeur :	Légère odeur de pétrole	Tension de vapeur :	0,03 mmHg à 20 °C (solvant pétrolier)



Fiche signalétique

Seuil olfactif :	Le seuil olfactif n'a pas été établi.	Densité de vapeur relative:	6,5 (solvant pétrolier)
pH :	Sans objet.	Densité relative :	La densité relative n'a pas été déterminée.
Point de fusion/congélation :	Les points de fusion/de congélation n'ont pas été établis.	Solubilités :	Insoluble dans l'eau
Domaine/point d'ébullition :	211-253 °C	Coefficient de partage : n-octanol-eau :	Le coefficient de partage n'a pas été établi.
Point d'éclair :	96 °C (205 °F)	Température d'autoignition :	La température d'allumage spontané n'a pas été établie.
Taux d'évaporation :	Le taux d'évaporation n'a pas été établi.	Température de décomposition :	La température de décomposition n'a pas été établie.
Inflammabilité (solide, gaz) :	Aérosol inflammable	Viscosité cinématique:	La viscosité n'a pas été établie.
COV :	0 % (0 g/L)	Point d'écoulement :	Le point d'écoulement n'a pas été établi.

10 – Stabilité et réactivité

Réactivité : Non réactif dans des conditions normales

Stabilité chimique : Stable

Possibilité de réactions dangereuses : Peut réagir avec des oxydants puissants générant de la chaleur.

Conditions à éviter : Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes et autres sources d'ignition. Ne percez et n'incinerez pas les contenants.

Substances incompatibles : Acides, alcalis et oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone, fumée et hydrocarbures non brûlés.

11 – Données toxicologiques

Symptômes d'une surexposition :

Inhalation : Les brumes ou les vapeurs peuvent irriter la gorge et les poumons. De fortes concentrations peuvent provoquer une irritation nasale et respiratoire et des effets sur le système nerveux central comme des maux de tête, des étourdissements et des nausées. L'abus intentionnel peut être dangereux ou mortel.

Contact avec la peau : Peut causer une irritation cutanée légère à la suite d'une exposition de courte durée accompagnée de rougeurs, de démangeaisons et de brûlures de la peau. Le contact prolongé et/ou répété peut provoquer une délipidation et potentiellement une dermatite. Ce produit a été testé dans le cadre d'un essai in vitro relatif à l'irritation cutanée, et il s'est révélé non irritant. Les composants ne sont pas classés en tant qu'irritants cutanés.

Contact avec les yeux : Le contact peut être irritant aux yeux. Peut causer des rougeurs, une sensation de brûlure et une enflure. Ce produit a été testé dans le cadre d'un essai in vitro relatif à l'irritation oculaire, et il s'est révélé minimalement irritant.

Ingestion : Ce produit a une faible toxicité orale. Si avalé, cette matière peut provoquer une irritation à la bouche, la gorge et l'œsophage. L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements, de la diarrhée, des étourdissements, de la somnolence et d'autres effets sur le système nerveux central. Ce produit représente un danger d'aspiration. Si avalé, il peut rentrer dans les poumons et peut causer une pneumonie chimique, des dégâts sérieux aux poumons et la mort.

Effets chroniques : Aucun effet chronique connu.

Statut cancérigène : Aucun des composants ne figure sur les listes de cancérigènes ou de cancérigènes présumés du CIRC, du NTP, de l'ACGIH ou de l'OSHA.

Toxicité pour la reproduction : Aucun des composants n'est considéré comme un danger pour la reproduction.



Fiche signalétique

Mesures numériques de la toxicité :

On estime que la toxicité orale de ce produit devrait être supérieure à 2 000 mg/kg sur la base d'une évaluation des ingrédients. Ce produit n'est pas répertorié comme produit toxique selon les critères établis. Il présente un danger d'aspiration.

12 – Données écologiques

Écotoxicité : Ce produit est classé comme toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets durables.

Solvant pétrolier (faible tension de vapeur) : Aucune donnée sur l'écotoxicité n'est disponible. Ne devrait pas être nocif pour les organismes aquatiques.

Éther dihexylique : 48 h CE50 daphnia magna - >0,1-1 mg/L ; 96 h, CL50 poisson - >0,1-1 mg/L ; 48 h CE50 algue - >0,1-1 mg/L

Persistance et dégradabilité : Ce produit devrait être facilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation : Ne devrait pas être biocumulatif.

Mobilité dans le sol : Pas de données disponibles.

Autres effets indésirables : Aucun autre effet indésirable n'est connu.

13 - Données sur l'élimination du produit

Il est de la responsabilité du producteur de déterminer la classification adéquate et la bonne méthode d'élimination au moment de l'élimination. Ne pas perforer ou incinérer les contenants, même lorsqu'ils sont vides. Éliminez conformément à tous les règlements fédéraux, d'état et locaux.

14 – Information sur le transport

Description relative à l'expédition terrestre selon DOT : UN1950, aérosols, 2.1 quant. limitée

(Remarque : Des documents d'expédition ne sont pas exigés pour des quantités limitées, sauf en cas de transport par voies aériennes ou par bateau – chaque emballage doit porter la marque de quantités limitées.)

Description appropriée pour le Transport Maritime (IMDG) : UN1950, Aérosols, 2.1, QTÉ LTÉE

Description d'expédition selon l'ICAO : UN1950, Aérosols, inflammable, 2.1

*Remarque : Les emballages intérieurs ayant moins de 5 litres de liquide/5 kg de solide sont exemptés de la définition des polluants marins conformément à la disposition 2.10.2.7 du Code IMDG et de la disposition spéciale A197 de l'OACI.

Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise: Pas de données disponibles

REMARQUE : WD-40 Company ne réalise pas de tests sur les contenants aérosol pour s'assurer qu'ils respectent les normes de pression et les autres normes pour le transport aérien. Nous ne recommandons pas de transporter nos produits aérosols par voie aérienne.

15 – Renseignements sur la réglementation

Inventaire national des rejets de polluants (INRP) : Ce produit contient les produits chimiques suivants qui sont répertoriés sur la liste des substances de l'INRP :

Solvant pétrolier à faible pression de vapeur - (64742-47-8) - 80-95%

Loi canadienne sur la protection de l'environnement : Tous les ingrédients figurent sur la Liste intérieure des substances canadienne ou sont exemptés de notification.

Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (loi d'application sur la salubrité de l'eau potable et sur les substances toxiques) de la Californie (Proposition 65) : Ce produit ne requiert pas d'avertissement au titre de la Proposition 65 de la Californie.



Fiche signalétique

Les produits WD-40 Specialist^{MD}, les produits WD-40^{MD} multi-usages et les produits 3-EN-UNE ne nécessitent pas d'avertissements concernant la cancérogénicité, les toxines reproductives ou la mutagénicité des cellules germinales.

16 – Autres informations

Évaluation des dangers HMIS :

Santé – 1 (danger léger)

Danger d'incendie – 4 (danger sérieux)

Danger physique – 0 (faible danger)

Date de révision : 1 juin 2023

Remplace la version datée du : 20 août 2021

Préparé par : IHSC, LLC. Milford, CT, É.-U.

Révision par : I Kowalski

Affaires réglementaires

3037200 / No.0123805